

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2023

**Date de convocation : 22/03/2023**  
**Date d'affichage : 22/03/2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 23**  
**Présents : 17 dont 6 pouvoirs**  
**Votants : 23**

**Le trente et un mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

**Etaient présents** : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – M. COUTO José - M. DELVALLEE Pascal - Mme GILLOT Séverine – Mme VANDY Hélène – Mme BORGES Perrine - M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – M. DUPONT Jérôme – M. DELON Patrick

**Etaient absents excusés** :

Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien  
Mme CHANDELIER Sylvie a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel  
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. BEAUVILAIN Dylan  
Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore  
Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme BORGES Perrine  
Mme CAVRIL Isabelle a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès

**OBJET : Délibération ponctuelle portant création d'emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter 3 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le renfort en Espaces Verts et l'entretien des bâtiments communaux.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

**DECIDE**

- 1) La création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour le renfort du service espaces verts, dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

- 2) La création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 2 emplois non permanents à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour l'entretien des bâtiments communaux, dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 maximum pendant un an renouvelable une fois dans la même période de 18 mois.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023  
Reçu en préfecture le 05/04/2023  
Publié le  
ID : 059-215904673-20230401-2023\_12-DE

La rémunération des agents sera calculée par référence l'échelon 1 du grade de recrutement - Echelle C1 - (valeur au 01/01/2023 IB 385/IM 353)

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## Le Conseil Municipal

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

Avec **23 VOIX POUR**

- **AUTORISE** la création d'emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, selon les conditions définies ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS  
SIGNE LECTURE FAITE  
POUR COPIE CONFORME  
A PONT SUR SAMBRE  
Le 1<sup>er</sup> avril 2023  
M. DETRAIT - Maire

